

2022, L'été de tous les dangers pour nos forêts

En Juin de cette année, déjà, sous l'effet de conditions climatiques propices, plusieurs incendies ont frappé nos Régions du Sud de la France et, alors que nous subissons une grave sécheresse, les météorologues nous préviennent de prochains épisodes estivaux de fortes chaleurs.

Aussi, nous remémorant le drame que nous avons vécu l'an dernier, c'est avec beaucoup d'inquiétude que nous abordons cet été.

Au cours de l'année 2021, en quelques jours du 16 au 26 Août, un incendie déclenché à partir d'une aire d'autoroute à Gonfaron a parcouru et dévasté 7.100 ha jusqu'au Golfe de St Tropez.

Comme chaque fois quand surviennent de tels désastres, nous étions en période de grande vigilance compte-tenu de fortes chaleurs, d'une extrême sécheresse et d'un violent mistral qui sévissaient depuis plusieurs jours.

Comme d'habitude, c'est au courage et au professionnalisme de nos Sapeurs-pompiers et à l'importance des moyens terrestres et aériens mis à leur disposition ainsi qu'à l'appui des gendarmes et acteurs de terrain que ces feux avaient pu finalement être éteints.

Mais ce fut au prix exorbitant d'un sacrifice sans pareil de notre nature, de la perte de vies humaines (3 décès), de nombreux blessés et de la destruction d'une trentaine de maisons d'habitation.

Au total, ce fut, à nouveau, une catastrophe humaine, animale, environnementale et économique dont les cicatrices resteront marquées pour les décennies à venir, à l'inverse de messages trompeurs trop largement diffusés après de tels événements : *« la forêt méditerranéenne est très résiliente. Les incendies ont toujours existé et vous verrez que, bientôt, la nature va reprendre le dessus et reverdir ».*

Il est vrai qu'assez rapidement d'ici le printemps, on va assister à une repousse au sol (l'herbe+++) et/ou dans les frondaisons qui auront été, en partie, épargnées par le feu. Mais il n'en demeure pas moins que, comme l'ont maintes fois répétés les experts scientifiques méditerranéens (CIHEAM, INRAE ex CEMAGREF, AIFM... etc.), les arbres touchés mais qui n'auront pas été totalement brûlés demeureront, par la suite et pour nombre d'entre eux, très souvent fragilisés face à diverses maladies.

D'une façon générale, au fil du temps, les feux se répétant, les couronnes arborées se raréfient et le maquis (ou la garrigue en Provence calcaire) exposé en plein soleil se densifie et s'étend, aggravant encore son inflammabilité et sa combustibilité.

Car c'est bien la densité et l'expansion de cette masse combustible qui, par la puissance des feux qu'elle génère, en aggrave les effets dévastateurs.

Sans compter que, comme l'indiquent ces mêmes experts, la réplique de ces feux tous les 10,15 ou 20 ans dans les mêmes « couloirs » forestiers, ensuite soumis à de fortes pluies, finit par appauvrir puis raviner et éroder les sols au risque, d'introduire,

à terme, une **réelle menace de désertification**. Ce phénomène est déjà en cours sur la rive Sud de la Méditerranée et maintenant en menace sur sa rive Nord (Comme constatée récemment en Espagne / cf. le rapport CIHEAM:

« Protection contre les incendies de forêt : principes et méthodes »..... « les effets des incendies peuvent influencer les processus de désertification qui menacent les régions méditerranéennes »).

C'est dire l'extrême gravité des répétitions de ces grands feux que subit notre massif des Maures (... . 1982, 1990, 1991, 2003, 2021).

Sans compter ceux de moindre importance qui surviennent inéluctablement chaque année. C'était en 2003 qu'était survenu un précédent désastre qui en avait détruit jusqu'à plus de 15.000ha.

Dans le but de tirer les enseignements de telles catastrophes et proposer des solutions d'avenir, le Préfet du Var, Pierre-Etienne Bisch, avait réuni en Septembre 2003 le « **Comité de pilotage de la reconstitution écologique du massif des Maures** ».

Participaient à cette réunion en Sous-Préfecture de Draguignan, plusieurs dizaines d'élus, de représentants des pompiers et des administrations du Var, ainsi que des acteurs et responsables d'organismes dédiés à la défense de l'environnement et des forêts. **Etaient également présents, il faut le souligner, des représentants des Ministères de l'Intérieur, de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Équipement.**

En conclusion de ces débats et à l'unanimité des membres présents, avaient été préconisées des mesures de prévention sur le long terme et visant à réduire la masse combustible (maquis ou garrigue) essentiellement par une reprise de diverses activités humaines dans ces espaces forestiers :

« Les mesures de prévention.....fondées sur le retour de l'homme, les activités agropastorales et le développement économique de la forêt pour combattre la déprise agricole.

Les partenaires sont unanimes à préconiser cette mesure qui se décline selon plusieurs variations :

- *Réintroduire des exploitants agricoles et/ou sylvicoles dans l'espace forestier pour l'exploiter et l'entretenir grâce à une agriculture ou un pastoralisme de production, éventuellement subventionnés par les pouvoirs publics pour tenir compte du service rendu à la collectivité.*
- *Développer l'économie forestière : exploitation du liège, du bois de production, de châtaigneraies....*
- *Aménager des zones coupe-feux par la mise en place de vignes ou d'oliveraies conçues non comme des zones de production (vin, olives...) dont les coûts d'exploitation resteraient à la charge des agriculteurs mais comme des zones de protection des massifs gérées par des agriculteurs ayant le statut d'auxiliaires à la protection des massifs ».*

Ces préconisations, unanimement partagées ce jour-là, rejoignent point par point les demandes formulées depuis bien longtemps par les propriétaires forestiers privés du massif (80% des surfaces forestières des Maures) qui prônaient le « **cloisonnement du massif** ».

Pour eux, afin de réduire l'importance de cette masse si inflammable constituée par un maquis envahissant, (alors même qu'on ne peut envisager de débroussailler les dizaines de milliers d'hectares de la totalité du massif), il faut **faire la part** de ce qui doit revenir à la forêt à protéger en lui réservant des surfaces à mettre ou remettre en production sylvicole, agricole ou pastorale, contribuant à constituer de vastes coupures de combustibilité.

De même, il s'agit aussi de « **faire la part du feu** », en sacrifiant, si nécessaire en cas d'incendies, certains espaces forestiers de moindres valeurs économique ou environnementale. A la condition que les pompiers puissent, à leurs périphéries, établir leurs moyens de lutte sur des aires largement nettoyées et parées pour assurer leur sécurité.

Dans cette occurrence, on pourrait même envisager d'organiser dans certaines aires du massif dûment sécurisées et en dehors des périodes estivales de grandes chaleurs, un « Tourisme forestier » fondé sur la découverte des riches patrimoines naturels, paysagers, faunistiques et floristiques dont regorge le massif.

Enfin, en prévision des épisodes de grandes sécheresses qui se multiplieront dans l'avenir du fait des changements climatiques et pour pallier l'insuffisance d'eau en sous-sol du massif, il serait souhaitable d'y établir des points d'eau voire de reconstituer des retenues collinaires alimentées par les eaux de pluie durant les périodes propices mais, aussi, abondées par les ressources du Canal de Provence, par exemple (comme c'est le cas pour la retenue de la Verne).

Voilà ce qui pourrait constituer, dans l'avenir, une ambitieuse mais fructueuse politique de préservation et valorisation de nos espaces forestiers.

Certes, chaque année, l'Etat, la Région, le Département, les Communes engagent des moyens financiers pour des travaux de défrichement de bords de routes et de mise en sécurité de certains espaces publics. Certes, les propriétaires sont tenus à des obligations de débroussaillage autour de leurs habitats (bien souvent, d'ailleurs non respectées). Mais il faut bien reconnaître que toutes ces mesures sont restées trop souvent insuffisantes face à la puissance dévastatrice de certains grands feux.

A ce sujet, il convient de préciser que, grâce à la vigilance des bénévoles des Comités communaux feux de forêts, des élus et des pompiers (opérations de « guet armé », en particulier) la grande majorité des feux naissants sont éteints avant qu'ils ne prennent de trop grandes proportions. Mais lorsque l'un d'eux leur échappe, du fait des conditions de grandes sécheresses et chaleurs aggravées par un fort mistral, ce sont des milliers d'hectares qui peuvent partir en fumée avec leurs cortèges de misères environnementales et de drames humains.

On parle alors beaucoup de « pyromanes » à l'origine de ces incendies. On évoque aussi, bien souvent, des imprudences humaines qui en sont la cause. C'est, hélas, vrai mais, au-delà de ces facteurs déclenchants et, même, des facteurs favorisants que sont les conditions climatiques et météorologiques, **il conviendrait de mieux prendre en compte un facteur déterminant : l'excès de matière inflammable et combustible que constitue le maquis.**

Aussi, en réduire son expansion et sa compacité au cœur des forêts devrait être considéré comme une composante absolument essentielle d'une politique de prévention efficace. C'est, justement, ce que sous-tend le projet de « **cloisonnement des massifs** » et ce qu'a proposé, en 2003, le Comité de pilotage de la reconstitution écologique du massif des Maures.

L'objectif ne serait pas, bien sûr, de vouloir supprimer totalement le maquis mais d'en réduire, le plus possible et chaque année, sa prolifération et son envahissement.

Il est vrai **qu'une telle politique, devrait être déployée sur le long terme et nécessiterait d'importants investissements humains et financiers** auxquels l'Etat et les collectivités se devraient de contribuer.

Mais, d'une part, on pourrait compter sur une participation appréciable de l'UE dans le cadre de sa politique de soutien aux pays méditerranéens menacés ou frappés par les incendies de forêts (Souvenons-nous des importants crédits européens qui avaient été affectés dans les années 90 à la France avec pour objectif la défense de nos forêts et que nous avons dû restituer car non utilisés)

D'autre part, on devrait prendre en considération le très grand nombre d'emplois nouveaux qu'une telle politique pourrait créer. Des emplois manuels, techniques, scientifiques, voire industriels et administratifs.

Dans ces temps d'inquiétante confrontation aux inéluctables périls que nous devons au changement climatique, dans cette période de proche et lourde menace d'un nouvel embrasement de nos forêts et afin de donner tout son sens au terme de « durabilité », il serait grand temps pour nous tous et pour nos politiques en particulier de mettre ces sujets à nos ordres du jour.

Jean-Michel COUVE

Maire honoraire de Saint-Tropez
Membre honoraire du Parlement
Président de Maures Développement Durable